

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du Lundi 08 Avril 2024

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS	TITRES	VOTE
N°2024-04-017	Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du Jeudi 21 Mars 2024.	Unanimité
N°2024-04-018	Modification des commissions.	Unanimité
N°2024-04-019	Autorisation de signature de la convention pour l'octroi d'une subvention à l'accueil de jour de l'AFC.	Unanimité
N°2024-04-020	Demande de subvention à la MSA pour la rénovation de l'ALAE / ALSH de Montastruc la Conseillère, dans le cadre de l'appel à projets « Grandir en milieu rural ».	Unanimité
N°2024-04-021	Demande de subvention à l'état pour la rénovation du bâtiment ALAE/ALSH de Montastruc-la-Conseillère dans le cadre du Fonds Vert.	Unanimité
N°2024-04-022	Demande de subvention pour la création d'un Pôle d'Echange Multimodal sur la commune de Gragnague dans le cadre du Fonds Vert.	Unanimité
N°2024-04-023	Demande de subvention à la Région pour la construction d'un bâtiment ALAE/ALSH/RPE sur la commune de Verfeil dans le cadre du dispositif « Vitalités des territoires »	Unanimité
N°2024-04-024	Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition des locaux pour les besoins de l'école de Gragnague.	Unanimité
N°2024-04-025	Autorisation de signature d'un avenant à la convention bipartite de mise à disposition des services pour les besoins de l'ALSH de Garidech pendant les vacances d'été 2024.	Unanimité
N°2024-04-026	Autorisation de signature d'une convention tripartite de mise à disposition des locaux pour les besoins de l'ALSH de Garidech pendant les vacances d'été 2024.	Unanimité
N°2024-04-027	Modification des tarifs ALAE / ALSH.	Unanimité
N°2024-04-028	Modification du tarif redevance d'enlèvement des ordures ménagères.	Unanimité
N°2024-04-029	Approbation du compte de gestion : budget principal.	Unanimité
N°2024-04-030	Approbation du compte administratif : budget principal.	Unanimité
N°2024-04-031	Affectation du résultat : budget principal.	Unanimité
N°2024-04-032	Approbation du budget principal.	Unanimité
N°2024-04-033	Approbation des taux.	Unanimité
N°2024-04-034	Vote du produit de la taxe GEMAPI.	Unanimité
N°2024-04-035	Fongibilité des crédits pour le budget principal 2024.	Unanimité
N°2024-04-036	Approbation du compte de gestion : budget SPIC OM.	Unanimité
N°2024-04-037	Approbation du compte administratif : budget SPIC OM.	Unanimité
N°2024-04-038	Affectation du résultat : budget SPIC OM.	Unanimité
N°2024-04-039	Approbation du budget annexe : SPIC OM.	Unanimité
N°2024-04-040	Approbation du compte de gestion : budget annexe Office de Tourisme	Unanimité
N°2024-04-041	Approbation du compte administratif : budget annexe Office de Tourisme	Unanimité
N°2024-04-042	Affectation du résultat : budget annexe Office de Tourisme.	Unanimité
N°2024-04-043	Approbation du budget annexe : Office de Tourisme	Unanimité
N°2024-04-044	Fongibilité des crédits pour le budget annexe de l'Office de Tourisme 2024.	Unanimité



DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024



ID : 031-243100732-20240408-2024040171-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU LUNDI 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD,
Garidech	Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS,
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS,
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR.
Paulnac	Didier CUJIVES, Jean-Michel BERSIA.
Saint-Jean-Lherm	Eric COGO.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine
Verfeil	DEBONS
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	24
Nombre de votants :	32
Convocation du 28/03/2024	

Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-La-Conseillère	Jean RIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Montastruc-La-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Montastruc-La-Conseillère	Sandrine GRELET ayant donné pouvoir à William LASKIER.
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Paulnac	Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Villariès	Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gragnague	Amador ESPARZA, Caroline SALESSES, Stéphanie CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Montastruc-La-Conseillère	Patricia CADOUZ.
Montjoire	Patrick GAY.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE, Aurélie SECULA

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Montpitol	Jean BEPMALE en remplacement de Jean-François CASALE
-----------	--

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2024-04-017 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 21 MARS 2024.

VU le procès-verbal du Conseil Communautaire du Jeudi 21 Mars 2024,

Le Conseil Communautaire, à l'Unanimité approuve la rédaction du procès-verbal du Jeudi 21 Mars 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telercours.fr

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 15 /04/ 2024

Communauté de Communes des Coteaux du Girou – 31380 GRAGNAGUE
Tel : 05 34 27 45 73 Fax : 05 61 35 32 21 --- Courriel : contact@coteauxdugirou.fr

DÉLIBÉRATIONS



Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 031-243100732-20240411-202404018-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU LUNDI 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD,
Garidech	Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOUE.
Gragnague	Daniel CALAS,
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS,
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Didier CUJIVES, Jean-Michel BERSIA.
Saint-Jean-Lherm	Eric COGO.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine
Verfeil	DEBONS, Aurélie SECULA.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	25
Nombre de votants :	33
Convocation du 28/03/2024	

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-La-Conseillère	Jean RIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Montastruc-La-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Montastruc-La-Conseillère	Sandrine GRELET ayant donné pouvoir à William LASKIER.
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Villariès	Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gragnague	Amador ESPARZA, Caroline SALESES, Stéphanie CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Montastruc-La-Conseillère	Patricia CADOZ.
Montjoire	Patrick GAY.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Montpitol	Jean BEPMALE en remplacement de Jean-François CASALE
-----------	--

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2024-04-018 : MODIFICATION DES COMMISSIONS.

VU la délibération n°2020-07-006 du 8 Juillet 2020 portant création des commissions permanentes de travail,

VU la délibération n°2020-09-034 fixant la composition dans les commissions,

VU les délibérations n°2020-12-064, n°2021-03-002, n°2021-07-046, n°2021-10-064, n°2021-12-081, n°2022-02-002, n°2022-03-009, n°2022-07-049, n°2022-09-075, n°2022-12-114 et n°2023-02-002, n°2023-03-017, n°2023-06-062, n°2023-10-077, n°2024-02-001 modifiant la représentation dans les commissions thématiques,

VU les retours des Communes concernant la représentation dans chaque commission, il y a lieu de procéder à des modifications de composition,

- Vu la demande de Monsieur Léandre ROUMAGNAC, Maire de la Commune de Villariès, d'intégrer la commission Développement Economique, il y a lieu de procéder à sa modification.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité le Conseil Communautaire :

- **DONNE** mandat à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 15 /04/ 2024

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 031-243100732-20240408-202404019-DE

S'LO



Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU LUNDI 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD,
Garidech	Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS,
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS,
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Didier CUJIVES, Jean-Michel BERSIA.
Saint-Jean-Lherm	Eric COGO.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine
Verfeil	DEBONS, Aurélie SECULA.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	25
Nombre de votants :	33
Convocation du 28/03/2024	

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-La-Conseillère	Jean RIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Montastruc-La-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Montastruc-La-Conseillère	Sandrine GRELET ayant donné pouvoir à William LASKIER.
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Villariès	Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gragnague	Amador ESPARZA, Caroline SALESSES, Stéphanie CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Montastruc-La-Conseillère	Patricia CADDOZ.
Montjoire	Patrick GAY.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Montpitou	Jean BEPMALE en remplacement de Jean-François CASALE
-----------	--

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2024-04-019: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR L'OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'ACCUEIL DE JOUR DE L' AFC

Dans le cadre de la compétence Action Sociale de la Communauté de Communes, l'Association Familiale Intercantonale s'engage à faire bénéficier aux administrés de l'ensemble des Communes de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou d'un service de proximité.

Ce service consiste à accueillir des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée et leurs aidants familiaux. L'accueil de jour propose des activités thérapeutiques et réhabilitation sociale et soutien psycho éducatif aux aidants.

Vu la demande de subvention formulée dans un courrier, par l'Association Familiale Intercantonale en date du 8 Janvier 2024.

Vu l'octroi d'une subvention de 15 000€ par le Conseil Communautaire du 08 Avril 2024, il est proposé la signature d'une convention pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention, l'arrêté, et tous les documents relatifs au versement de la dite subvention.
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 031-243100732-20240408-202404020-DE



Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU LUNDI 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD,
Garidech	Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS,
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS,
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Didier CUJIVES, Jean-Michel BERSIA.
Saint-Jean-Lherm	Eric COGO.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine
Verfeil	DEBONS, Aurélie SECULA.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	25
Nombre de votants :	33
Convocation du 28/03/2024	

Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-La-Conseillère	Jean RIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Montastruc-La-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Montastruc-La-Conseillère	Sandrine GRELET ayant donné pouvoir à William LASKIER.
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Villariès	Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gragnague	Amador ESPARZA, Caroline SALESES, Stéphanie CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Montastruc-La-Conseillère	Patricia CADOZ.
Montjoire	Patrick GAY.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Montpitol	Jean BEPMALE en remplacement de Jean-François CASALE
-----------	--

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2024-04-020 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA MSA POUR LA RÉNOVATION DE L'ALAE / ALSH DE MONTASTRUC LA CONSEILLERE, DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « GRANDIR EN MILIEU RURAL »

Dans le cadre de son plan d'action sanitaire et sociale 2021-2025, la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud (MSA MPS) poursuit son engagement dans l'accompagnement des territoires les plus ruraux en mobilisant le dispositif « Grandir en Milieu Rural ».

La MSA souhaite, grâce à cet appel à projets :

- Développer et améliorer l'offre de services en milieu rural (Création, extension ou adaptation de service).
- Porter des projets d'animation dynamisant les territoires.

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou possédant le champ de compétence de l'enfance et la jeunesse, souhaite s'inscrire dans cette dynamique.

Le bâtiment ALAE/ALSH de Montastruc-La-Conseillère construit en 2012, nécessite une rénovation pour une amélioration matérielle et énergétique, afin d'accueillir les enfants dans des locaux confortables et pérennes.

Le coût total prévisionnel du projet est estimé à : 217 400 € HT

Le Président présente le plan de financement :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Coût HT
Etudes	11 700 €	Département	82 280 €
Travaux	205 700 €	MSA	40 000 €
		Autofinancement	95 120 €
TOTAL HT	217 400 €	TOTAL HT	217 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l' Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la rénovation du bâtiment ALAE ALSH sur la commune de Montastruc la Conseillère
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès de la MSA une subvention au taux le plus élevé pour financer la rénovation énergétique de ce bâtiment
- **DIT** que les sommes seront inscrites sur le budget.
- **MANDATE** le Président afin qu'il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 15/04/2024

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 031-243100732-20240408-202404021-DE



**Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU LUNDI 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD,
Garidech	Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS,
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS,
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Didier CUJIVES, Jean-Michel BERSIA.
Saint-Jean-Lherm	Eric COGO.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine
Verfeil	DEBONS, Aurélie SECULA.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	25
Nombre de votants :	33
Convocation du 28/03/2024	

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-La-Conseillère	Jean RIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Montastruc-La-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Montastruc-La-Conseillère	Sandrine GRELET ayant donné pouvoir à William LASKIER.
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Villariès	Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gragnague	Amador ESPARZA, Caroline SALESSES, Stéphanie CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Montastruc-La-Conseillère	Patricia CADOZ.
Montjoire	Patrick GAY.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Montpitol	Jean BEPMALE en remplacement de Jean-François CASALE
-----------	--

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2024-04-021 : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR LA RENOVATION DU BATIMENT ALAE / ALSH DE MONTASTRUC LA CONSEILLERE DANS LE CADRE DU FONDS VERT.

Dans le cadre de la planification écologique, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dénommé le « Fonds Vert », propose un dispositif d'accompagnement des acteurs territoriaux. L'Etat alloue des ressources supplémentaires aux collectivités territoriales et à leurs groupements pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

L'objectif étant de subventionner des projets locaux qui ont vocation à s'inscrire dans le cadre des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE), en favorisant trois types d'actions :

- Renforcer la performance environnementale dans les territoires
- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la qualité du cadre de vie.

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou possédant le champ de compétence de de l'enfance et de la jeunesse, souhaite s'inscrire dans cette dynamique.

Le bâtiment ALAE/ALSH construit en 2012 sur la commune de Montastruc-La-Conseillère qui se développe de plus en plus et qui accueille les enfants de sa commune et des communes voisines, nécessite une rénovation, ainsi que le remplacement des équipements de chauffage par des équipements performants (installation de climatisations réversibles).

Le coût total du projet est estimé à : 217 400 €HT.

Un dossier de demande d'aide sera déposé dans le cadre du « Fonds Vert ».

Le Président présente le plan de financement :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Coût HT
Etudes	11 700 €	ETAT	65 220 €
Travaux	205 700 €	MSA	40 000 €
		Autofinancement	112 180 €
TOTAL HT	217 400 €	TOTAL HT	217 400 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la rénovation énergétique du bâtiment ALAE ALSH sur la commune de Montastruc la Conseillère
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès de l'Etat une subvention au taux le plus élevé pour financer cette réalisation
- **DIT** que les sommes seront inscrites sur le budget.
- **MANDATE** le Président afin qu'il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

DÉLIBÉRATIONS



Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 031-243100732-20240408-202404022-DE

S'LO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU LUNDI 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD,
Garidech	Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS,
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS,
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Didier CUIJIVES, Jean-Michel BERSIA.
Saint-Jean-Lherm	Eric COGO.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine
Verfeil	DEBONS, Aurélie SECULA.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	25
Nombre de votants :	33
Convocation du 28/03/2024	

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-La-Conseillère	Jean RIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Montastruc-La-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Montastruc-La-Conseillère	Sandrine GRELET ayant donné pouvoir à William LASKIER.
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Villariès	Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gragnague	Amador ESPARZA, Caroline SALESES, Stéphanie CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Montastruc-La-Conseillère	Patricia CADDOZ.
Montjoire	Patrick GAY.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Marcel-Paulé	Véronique RABANEL.
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Montpiot	Jean BEPMALE en remplacement de Jean-François CASALE
----------	--

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2024-04-022 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN POLE D'ECHANGE MULTIMODAL SUR LA COMMUNE DE GRAGNAGUE DANS LE CADRE DU FONDS VERT.

Dans le cadre de la planification écologique, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dénommé le « Fonds Vert », propose un dispositif d'accompagnement des acteurs territoriaux. L'Etat alloue des ressources supplémentaires aux collectivités territoriales et à leurs groupements pour accélérer la transition écologique dans les territoires.

L'objectif étant de subventionner des projets locaux qui ont vocation à s'inscrire dans le cadre des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE), en favorisant trois types d'actions :

- Renforcer la performance environnementale dans les territoires
- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la qualité du cadre de vie.

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou souhaite s'inscrire dans cette dynamique.

La commune de Gragnague dispose d'une gare qui connaît une fréquentation de plus en plus importante et sur laquelle la collectivité souhaite s'appuyer pour développer un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) à destination des habitants du territoire et au-delà, et ce en lien avec les différentes mobilités.

Le coût total du projet est estimé à 500 000 €HT.

Un dossier de demande d'aide sera déposé dans le cadre du « Fonds Vert ».

Le Président présente le plan de financement :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Coût HT
Etudes	30 000 €	Etat	150 000 €
Travaux	470 000 €	Région	250 000 €
		Autofinancement	100 000 €
TOTAL HT	500 000 €	TOTAL HT	500 000 €

OUI, l'exposé de Monsieur le Président et VU le plan de financement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l' Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la création d'un PEM sur la commune de Gragnague
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès de l'Etat une subvention au taux le plus élevé pour financer cette réalisation permettant de favoriser la mobilité de nos concitoyens.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 031-243100732-20240408-202404022-DE

S'LO

- **DIT** que les sommes seront inscrites sur le budget.
- **MANDATE** le Président afin qu'il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 15 / 04 / 2024

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 031-243100732-20240408-202404023-DE



Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU LUNDI 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD,
Garidech	Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS,
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS,
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Didier CUJIVES, Jean-Michel BERSIA.
Saint-Jean-Lherm	Eric COGO.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine
Verfeil	DEBONS, Aurélie SECULA.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	25
Nombre de votants :	33
Convocation du 28/03/2024	

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-La-Conseillère	Jean RIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Montastruc-La-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Montastruc-La-Conseillère	Sandrine GRELET ayant donné pouvoir à William LASKIER.
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Villariès	Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gragnague	Amador ESPARZA, Caroline SALESESS, Stéphanie CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Montastruc-La-Conseillère	Patricia CADOZ.
Montjoire	Patrick GAY.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Montpitol	Jean BEPMALE en remplacement de Jean-François CASALE
-----------	--

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2024-04-023 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ALAE / ALSH / RPE SUR LA COMMUNE DE VERFEIL, DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « VITALITES DES TERRITOIRES ».

Dans le cadre de la nouvelle génération de la Politique Contractuelle Territoriale Occitanie 2022-2028, la Région soutient les territoires dans leurs démarches en faveur des lieux d'accueil de la petite enfance (0-3 ans).

L'objectif étant de subventionner des projets d'intérêt communautaire qui ont pour vocation à s'inscrire dans le cadre du dispositif « Vitalités des Territoires », en favorisant trois types d'actions :

- Offrir un accueil diversifié et adapté aux besoins de la garde de la petite enfance
- Regrouper des services et mutualiser des moyens
- Développer des actions innovantes adaptées au territoire : crèches adaptées aux enfants handicapés, micro-crèches...

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou souhaite s'inscrire dans cette dynamique et a pour projet la construction d'un bâtiment ALAE/ALSH ainsi qu'un accueil du Relais Petite Enfance (RPE) sur la commune de Verfeil.

Le coût total du projet estimé à : 3 471 550 € HT.

Un dossier de demande d'aide sera déposé dans le cadre du dispositif « Vitalité des Territoires ».

Le Président présente le plan de financement :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Coût HT
Etudes	476 000 €	Département	1 198 220 €
Travaux	2 995 550 €	CAF	300 000 €
		Région	100 000 €
		Autofinancement	1 873 330 €
TOTAL HT	3 471 550 €	TOTAL HT	3 471 550 €

OUI, l'exposé de Monsieur le Président et VU les plans de financement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l' Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la construction d'un bâtiment dédié à la petite enfance sur la Commune de VERFEIL.
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès du Conseil Régional une subvention au taux le plus élevé pour financer cette construction.

- **DIT** que les sommes seront inscrites sur le budget.
- **MANDATE** le Président afin qu'il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le: 15/04/2024

DÉLIBÉRATIONS



Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 031-243100732-20240408-202404024-AU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU LUNDI 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD,
Garidech	Joanna TULET,
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS,
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS,
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Didier CUJIVES, Jean-Michel BERSIA.
Saint-Jean-Lherm	Eric COGO.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine
Verfeil	DEBONS, Aurélie SECULA.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	25
Nombre de votants :	33
Convocation du 28/03/2024	

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-La-Conseillère	Jean RIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Montastruc-La-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Montastruc-La-Conseillère	Sandrine GRELET ayant donné pouvoir à William LASKIER.
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Villariès	Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gragnague	Amador ESPARZA, Caroline SALESSES, Stéphanie CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Montastruc-La-Conseillère	Patricia CADOZ.
Montjoire	Patrick GAY.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Montpitol	Jean BEPMALE en remplacement de Jean-François CASALE
-----------	--

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2024-04-024 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX POUR LES BESOINS DE L'ECOLE DE GRAGNAGUE.

Dans le cadre de l'organisation d'un projet pédagogique sur le temps scolaire, l'école primaire de Gragnague souhaite utiliser la salle de motricité du bâtiment ALAE/ALSH situé 1 impasse de la tour, 31380 Gragnague, appartenant à la Communauté de Communes.

Il convient de définir les conditions de mise à disposition de ces locaux à travers la signature d'une convention que vous trouverez en pièce jointe.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 031-243100732-20240408-202404024-AU



Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'Unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention bipartite de mise à disposition des locaux pour les besoins l'école primaire de la Commune de Gragnague.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr*

Publiée par Daniel CALAS (Président)

le : 15 04 / 2024

DÉLIBÉRATIONS



Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 15/04/2024

ID : 031-243100732-20240408-202404025-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU LUNDI 08 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués Titulaires Présents :

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD,
Garidech	Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS,
Lapeyrouse-Fossat	Edmond VINTILLAS,
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Didier CUJIVES, Jean-Michel BERSIA.
Saint-Jean-Lherm	Eric COGO.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine
Verfeil	DEBONS, Aurélie SECULA.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	25
Nombre de votants :	33
Convocation du 28/03/2024	

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ donne pouvoir à Edmond VINTILLAS.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-La-Conseillère	Jean RIUS ayant donné pouvoir à Maryse AUGER.
Montastruc-La-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Montastruc-La-Conseillère	Sandrine GRELET ayant donné pouvoir à William LASKIER.
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Paulhac	Nathalie THIBAUD ayant donné pouvoir à Jean-Michel BERSIA.
Villariès	Jean-François LOZANO ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Gragnague	Amador ESPARZA, Caroline SALESES, Stéphanie CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Montastruc-La-Conseillère	Patricia CADOZ.
Montjoire	Patrick GAY.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Montpiotol	Jean BEPMALE en remplacement de Jean-François CASALE
------------	--

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2024-04-025 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION BIPARTITE DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES POUR LES BESOINS DE L'ALSH DE GARIDECH PENDANT LES VACANCES D'ETE 2024.

Des travaux de rénovation doivent être réalisés sur le bâtiment ALAE/ALSH de Montastruc la Conseillère.

En conséquence, l'ALSH de Montastruc la Conseillère déménage sur la commune de Garidech du 8 Juillet au 2 Août 2024.

La commune de Garidech n'ayant pas eu à mettre à disposition ses services pendant les vacances scolaires jusqu'à maintenant, il est nécessaire de signer un avenant à la convention existante pour prendre en compte les spécificités de la période d'ouverture de l'ALSH.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré à l'Unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention bipartite de mise à disposition des locaux pour les besoins de l'ALSH de GARIDECH du 8 juillet au 2 août 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr*